



# **CONVOCATION ASSEMBLÉE COMMUNALE**

## **INFOS COMMUNALES**

**DÉCEMBRE 2023**





Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 12 décembre 2023 à 20h15  
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

**Tractanda :**

**1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2023**

**2. Budgets 2024**

**2.1 Budget du compte de résultats**

- Rapport de la commission financière et approbation

**2.2 Budget d'investissements**

1. Saint-Martin - Rte de la Perrausa, mise à neuf de l'adduction d'eau potable, redimensionnement du collecteur eaux claires, déplacement de la canalisation des eaux usées et création d'un trottoir
2. Saint-Martin – Place du Village et Quartier des Courtes Poses, déplacement, redimensionnement des collecteurs eaux usées et eaux claires et réfection de la route
3. Ecole – Bâtiment 2000, changement des luminaires
4. Ecole – Bâtiment 2000, création de deux bureaux
5. Salle polyvalente, remplacement et installation de sonorisation, projection et éclairage scène

- Rapport de la commission financière et approbation

**3. Election d'un membre à la commission d'aménagement et d'énergie**

**4. Divers**

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune [www.saint-martin-fr.ch](http://www.saint-martin-fr.ch)

Le Conseil communal

Saint-Martin, novembre 2023

Budget du compte de résultats / fonctionnement 2024

| Compte       | Désignation                                                | Budget 2024  |              | Budget       |              | 2023         |              | Comptes 2022 |         |
|--------------|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|
|              |                                                            | Charges      | Revenus      | Charges      | Revenus      | Charges      | Revenus      | Charges      | Revenus |
| 0            | ADMINISTRATION GENERALE                                    | 726,029.00   | 180,480.00   | 651,686.00   | 176,330.00   | 652,529.25   | 209,009.35   |              |         |
| 1            | ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE                         | 87,313.00    | 34,000.00    | 92,876.00    | 45,000.00    | 70,956.75    | 46,054.70    |              |         |
| 2            | Formation                                                  | 1,783,012.00 | 278,660.00   | 1,686,386.00 | 243,076.00   | 1,681,866.60 | 264,179.25   |              |         |
| 3            | Culture, sport et loisirs                                  | 171,977.00   | 3,500.00     | 166,098.00   |              | 154,566.90   | 630.00       |              |         |
| 4            | Santé                                                      | 597,372.00   | 14,000.00    | 566,015.00   | 20,000.00    | 481,677.60   | 9,172.35     |              |         |
| 5            | Prévoyance sociale                                         | 485,949.00   | 1,100.00     | 469,454.00   | 1,100.00     | 415,100.10   | 1,112.60     |              |         |
| 6            | Trafic et télécommunications                               | 310,004.00   | 6,000.00     | 311,497.00   | 6,000.00     | 284,373.55   | 8,319.90     |              |         |
| 7            | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 522,650.00   | 487,000.00   | 526,309.00   | 499,037.00   | 527,727.85   | 506,644.80   |              |         |
| 8            | Economie publique                                          | 24,304.00    | 30,000.00    | 23,707.00    | 30,000.00    | 12,485.20    | 46,690.15    |              |         |
| 9            | Finances et impôts                                         | 94,000.00    | 3,695,069.00 | 97,178.00    | 3,180,146.00 | 140,890.42   | 3,560,837.57 |              |         |
| TOTALISATION |                                                            | 4,802,610.00 | 4,729,809.00 | 4,591,206.00 | 4,200,689.00 | 4,422,174.22 | 4,652,650.67 |              |         |
| Résultat     |                                                            |              | 72,801.00    |              | 390,517.00   | 230,476.45   |              |              |         |

# Budget d'investissements 2024

| Compte       | Désignation                                                | Budget 2024  |              | Budget 2023 |            | Comptes 2022 |            |
|--------------|------------------------------------------------------------|--------------|--------------|-------------|------------|--------------|------------|
|              |                                                            | Dépenses     | Recettes     | Dépenses    | Recettes   | Dépenses     | Recettes   |
| 0            | ADMINISTRATION GENERALE                                    | 112,000.00   |              | 70,000.00   |            |              |            |
| 2            | Formation                                                  | 60,620.00    |              | 70,000.00   |            | 40,189.50    | 50,925.00  |
| 3            | Culture, sport et loisirs                                  |              |              |             |            | 54,009.56    | 2,000.00   |
| 6            | Trafic et télécommunications                               | 295,600.00   |              | 10,000.00   |            | 11,080.65    |            |
| 7            | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 932,400.00   |              | 311,000.00  |            | 169,260.20   | 34,813.60  |
| 8            | Economie publique                                          |              |              |             |            | 1,001.60     |            |
| 9            | Finances et impôts                                         |              |              |             |            | 87,738.60    | 275,541.51 |
| TOTALISATION |                                                            | 1,400,620.00 | 0.00         | 461,000.00  | 0.00       | 363,280.11   | 363,280.11 |
| Résultat     |                                                            |              | 1,400,620.00 |             | 461,000.00 |              |            |

# FORÊTS – HAIES – MURS – CLÔTURES

## FORESTIER RESPONSABLE

M. Christophe Huwiler — 079 634 66 10



### FORÊTS

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

Rappel : la route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation.



### MURS – CLÔTURES

La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m' de la chaussée est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.



### HAIES

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille nécessaire.



### FEU BACTÉRIEN

Une nouvelle Ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSaVé) est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Selon celle-ci, le feu bactérien n'est plus une maladie de quarantaine.

Dès lors, la commune ne contrôlera plus que les zones définies par le canton.

Les propriétaires de plantes hôtes, arboriculteurs et privés, devront procéder à des contrôles au moins une fois par saison et toute plante suspecte devra être déclarée auprès du Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve.

Nous nous tenons à disposition en cas de doute pour un contrôle sur place.

# Revitalisation du marais en cours

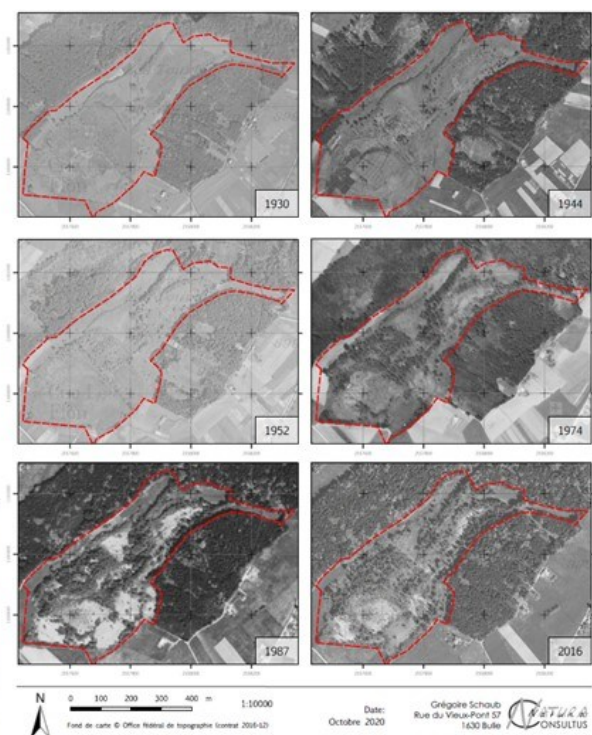
## Mesures:

- Coupe des bois
- Comblement de fossés
- Mise en place de barrage sur les canaux
- Déplacement du tracé du Parcours vita

## Objectifs:

- Restaurer la dynamique naturelle du milieu
- Préserver des espèces rares

## Evolution historique du site (développement de la forêt)



*Liparis de Loesel*



Droséra à feuilles rondes (carnivore)



Sphaignes



Cordulie arctique

Le marais « Les Tourbières » situé sur les communes Le Flon et Saint-Martin (FR) et inscrit à l'Inventaire fédéral des hauts-marais d'importance nationale (objet HM61) ainsi qu'à l'Inventaire des bas-marais d'importance nationale (objet BM1105).



Commune de  
**Saint-Martin** FR



**Commune Le Flon**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN  
Amt für Wald und Natur WNA

# ABANDONNEZ LES MAUVAISES HABITUDES !



## POLLUTION DE L'EAU

*Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ?*

**Les évier, lavabos, baignoires et cuvettes de wc ne sont pas des poubelles.** Ne pas y jeter des déchets solides, de l'huile de friture, des produits toxiques, des médicaments.

**UN GESTE FACILE AU QUOTIDIEN :**

**mettre à la poubelle tout ce qui est autre que le papier wc**

# SÉCURITÉ INCENDIE



[www.ramoneurs-fr.ch](http://www.ramoneurs-fr.ch)



## Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée,  
veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: [ramoneurs-fr.ch](http://ramoneurs-fr.ch)



## ORDURES MÉNAGÈRES



*La mise en fonction des moloks se fera durant la première quinzaine de janvier 2024.*

*Durant tout le mois de janvier le ramassage du jeudi continuera d'avoir lieu.*

Les cartes pour le prépaiement ainsi que des informations pour l'utilisation des moloks vous seront adressées par courrier dans le courant du mois de décembre 2023.

Les vignettes poubelle non-utilisées seront remboursées aux citoyens par le biais d'un crédit du montant correspondant sur leur carte molok.

Lors de la naissance d'un enfant un montant de CHF 120.- sera crédité sur la carte molok des parents l'année de la naissance et les deux années suivantes. Les parents devront venir faire la demande pour obtenir ce montant auprès de l'administration communale.



## REPAS À DOMICILE



*Les personnes âgées ou à mobilité réduite domiciliées dans la commune peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé du lundi au vendredi.*

Inscriptions auprès du bureau communal

Le prix du repas à domicile est de CHF 15.--

021 907 88 73 ou

[commune@saint-martin-fr.ch](mailto:commune@saint-martin-fr.ch)

# Litières pour chats



SAIDF SA

Rte de Châtillon 70  
CH-1725 Posieux

T. +41 26 409 73 33

[info@saidef.ch](mailto:info@saidef.ch)  
[www.saidef.ch](http://www.saidef.ch)



## Élimination

### La litière des chats doit être éliminée dans le **sac poubelle**

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) recommande d'éliminer la litière (minérale et végétale) pour chats avec les ordures ménagères, et ce en premier lieu pour des raisons d'hygiène ; un recyclage n'est guère envisageable.

Les crottes et l'urine des chats ainsi que la litière souillée sont problématiques d'un point de vue hygiénique. Le contact ou la réutilisation du compost et du digestat contaminé peuvent transmettre des maladies infectieuses. Au cas où un chat se voyait administrer un médicament, on retrouverait des traces de celui-ci dans ses déjections. Afin d'éviter le risque d'infection et les résistances, l'OFEV recommande de ne pas les composter ni de les jeter dans la poubelle verte.



## Conseils aux propriétaires de chats

Utilisation de litière végétale : celle-ci brûle, provoque moins de scories, bloque moins d'espace de décharge.



## Bon à savoir

L'élimination des litières d'origine minérale ne se fait pas sans poser des problèmes aux UVTD. Les résidus non combustibles provenant de leur incinération, les mâchefers, nécessitent un stockage définitif en décharge. Ce n'est pas le cas pour les litières végétales qui se consomment intégralement.

De plus en plus de producteurs de litière pour chats prétendent que leurs produits peuvent être éliminés sans problème dans la poubelle bio ou dans le compost personnel voir dans les toilettes. **FAUX** : la litière écologique pour chats complique l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration. Des dépôts se forment dans les puits et les conduites, les pompes peuvent être affectées et il y a plus de boues dont le coût d'élimination est élevé.

Il est tout aussi clair que les excréments et l'urine des carnivores n'ont pas leur place dans les poubelles vertes et donc pas non plus dans les installations de méthanisation et de compostage du fait notamment du risque infectieux.

Source : OFEV, ASED, Canton de Genève, Cosedec, Swissrecycling

# RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE MALADIE



*L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.*

Il est possible de calculer la réduction de vos primes et obtenir toutes les informations nécessaires sur le site [www.caisseavsfr.ch](http://www.caisseavsfr.ch)

Le droit à la réduction des primes naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée. La décision de subvention est établie par la Caisse de compensation du Canton de Fribourg.

La demande de réduction doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Les formulaires sont disponibles à l'administration communale.

**La demande doit être déposée directement à la Caisse de compensation, Impasse de la Colline 1 1762 Givisiez**



# BRUIT ET VOISINAGE



*Le Conseil communal souhaite que chacun/e fasse preuve d'acte responsable pour rendre la vie villageoise la plus agréable possible*

Quelques règles à respecter pour de bonnes relations de voisinage :

**la période de repos nocturne s'étend de 22 heures à 6 heures**

Tous les jours entre 12h et 13h, l'heure est considérée comme temps de repos, ainsi que les dimanches et jours fériés cantonaux. D'autre part, les utilisateurs de la place multisports à Saint-Martin sont priés de respecter les consignes pour ne pas incommoder le voisinage en respectant la charte d'utilisation de ce terrain.

# ADMINISTRATION COMMUNALE



*L'administration sera fermée du vendredi 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus*

## HORAIRES

|       |                                |
|-------|--------------------------------|
| lundi | 14h00 - 17h00                  |
| mardi | 15h00 - 18h00                  |
| jeudi | 09h00 - 11h30<br>14h00 - 18h30 |



## RÉSEAU D'EAU COMMUNAL SOURCES PRIVEES



La loi sur les eaux exige que l'eau de sources et l'eau du réseau communal ne soient pas en contact afin d'éviter toute pollution.

Nous vous rendons attentifs que le propriétaire du bâtiment est responsable en cas de pollution du réseau d'eau.

Toutefois, si un propriétaire a un doute sur son installation, il est prié de prendre contact avec M. Lionel Bussard, Conseiller communal au 079 674 69 57.

## SAPINS DE NOEL

La traditionnelle distribution de sapins de Noël  
aura lieu le

samedi 9 décembre 2023  
de 10h à 12h

sur la place du village.



*Le Conseil communal et le personnel communal  
vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année !*

*Prenez soin de vous et tous nos meilleurs voeux pour 2024 !*



UNE IDÉE CADEAU ...

Martin Nicoulin

# Saint-Martin FR

A la découverte de son histoire



Besencens



Flaugères



St-Martin



Flaugères



Besencens

Il est l'heure de penser à vos cadeaux de Noël...

Vous souhaitez offrir le livre historique « Saint-Martin FR, à la découverte de son histoire »

Vous le trouvez à l'administration communale au prix de CHF 70.—



## Service Aide aux proches

### Service de relève et d'accompagnement à domicile

---

- Vous vous occupez régulièrement d'une personne âgée ou malade et avez besoin parfois d'être remplacé ?
- Vous vivez chez vous mais avez besoin de soutien ?

Une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile, offre une présence rassurante et l'aide dans les activités de la vie quotidienne : habillage, aide pour l'hygiène, promenade et sorties, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, aide pratique au domicile, tâches administratives.

Nous intervenons régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins, entre 3 et 8h par jour.

### Repas accompagnés

---

- Vous avez besoin d'aide et de compagnie pour les repas ?
- Votre parent ne mange plus ou mal et vous vous faites du souci ?

Un·e auxiliaire de santé CRS accompagne la personne à domicile dans toutes les étapes du repas : définir le menu, faire les courses, gérer les réserves, cuisiner et manger ensemble, aider pour la prise alimentaire et passer un moment convivial ensemble !

### Bons de 3h gratuites

---

Vous voulez tester nos services sans vous engager ? Profitez de nos 3h gratuites !

#### Bon à savoir

Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel et de la fortune. Remboursés par les prestations complémentaires et dans certains cas par les assurances maladies complémentaires

#### Renseignements et demandes

Tél. : 026 347 39 79 du lundi au vendredi de 07h30-11h30

Croix-Rouge fribourgeoise, Rue G.-Techtermann 2, 1700 Fribourg

[aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch)



☎ 026 426 02 80

✉ info@diabetefribourg.ch



**Rue de l'Hôpital 1, CSSF Billens  
4ème étage (F), ancien hôpital**

diabètefribourg est l'association officielle du canton de Fribourg pour les personnes souffrant de diabète.

Le siège de l'association se trouve à Fribourg, mais des consultations sont également possibles dans nos antennes de Billens, Riaz, Guin et Morat (remboursées par la caisse maladie).

**Conseiller,  
accompagner  
et  
prendre soin  
de vous**

- Soins de pieds réguliers pour surveiller l'apparition d'une lésion
- Enseignement infirmier aux adultes et enfants diabétiques, et suivi ambulatoire
- Consultations diététiques
- Instruction et vente d'appareils et de matériel spécialisés (bandelettes, glucomètres, capteurs, etc.)
- Représentation des intérêts des personnes diabétiques et soutien juridique
- Formation des enseignants et professionnels de santé à l'encadrement des personnes diabétiques

### **Prévenir et dépister**

N'attendez pas de savoir si vous êtes diabétiques et renseignez-vous sur nos actions de dépistage!

### **Encourager et partager**

Approfondir ses connaissances sur la maladie et mettre en commun des astuces pour améliorer son quotidien grâce à:

- des cours pour apprendre à mieux vivre avec son diabète
- des groupes d'entraide
- des activités communes



**Pour en  
savoir plus**

# #LÀ POURTOI

Design: Bureau T&K

DÉCOUVREZ LEURS  
TÉMOIGNAGES SUR  
[LINKTR.EE/STOP.SUICIDE](https://linktr.ee/stop.suicide)



## ENSEMBLE, PRÉVENONS LE SUICIDE.

TU T'INQUIÈTES POUR TOI OU UN.E PROCHE ? POSE TES QUESTIONS AU 147 OU SUR [CIA0.CH](https://cia0.ch)  
PLUS D'INFOS SUR [STOPSUICIDE.CH/LAPOURTOI](https://stopsuicide.ch/lapourtoi)

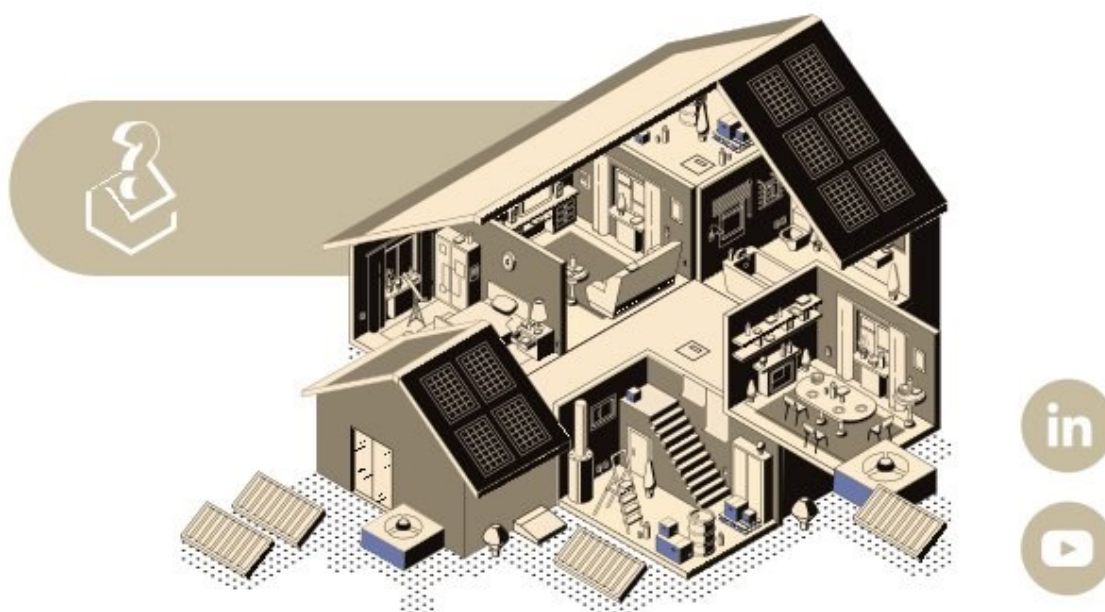


Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)



CENTRE DE COMPÉTENCES EN  
**RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB**  
KOMPETENZZENTRUM FÜR  
GEBÄUDESANIERUNG – KGS

**le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.**



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

**Hotline :**

**+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00**

**Formulaires de contact :**



Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

**N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !**

**Informations :** Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00

# PRO SENECTUTE

## Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un •e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

## Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

**OUI**

J'ai déjà mon ID AMICUS.



**NON**

Je participe à un **cours théorique**  
auprès d'un-e éducateur-trice  
canin-e agré-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune  
pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.



L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par  
moi-même ou je prends des cours.



J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de  
conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s  
agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de  
mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi**  
l'évaluation pratique de  
conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à  
l'évaluation pratique de conductibilité.  
Nous avons trois essais au total. Ensuite,  
l'éducateur-trice canin-ne aura  
l'obligation de l'annoncer auprès du  
SAAV.

Plus de renseignements sur  
[www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens](http://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens)

